

Règlements

1. Les règlements généraux sont ceux de Volleyball Canada et de Volleyball Québec.
2. Il est permis de jouer à cinq (5) joueurs.
3. L'équipe gagnant de la dernière partie doit démonter le terrain.
4. L'équipe doit se présenter avec cinq (5) joueurs minimum pour l'heure prévue pour le début de la partie. Sinon, elle perd le premier set. Après dix (10) minutes, elle perd la partie.
5. Une équipe ayant commencé sa partie à six (6) joueurs, et dont un joueur inscrit sur la feuille de match se présente après le début du set, elle peut utiliser ce joueur pour apporter des changements durant le set.
6. Une équipe qui n'a que cinq (5) joueurs pour commencer un match ne peut emprunter un joueur d'une autre équipe. Elle devra jouer à cinq (5) joueurs. Cependant, elle peut le faire si elle a quatre (4) joueurs, en demandant l'autorisation au capitaine adverse.
7. Une équipe qui fait appel à un joueur n'étant pas sur sa liste devra demander l'autorisation au capitaine adverse. Ce joueur doit cependant être fédéré.
8. Les joueurs de la même équipe doivent avoir un chandail de même couleur et numéroté, à l'exception du joueur « libero » qui doit être d'une couleur distincte.
8. Pour être admissible aux séries de fin de saison, un joueur doit avoir joué au moins un set durant cinq (5) soirs de la saison régulière, peu importe avec quelle équipe de la même classe.

Le « fair-play » :

Collaborer pour débiter les rencontres à l'heure prévue. Faire preuve d'honnêteté lors de chacune des parties.

Utiliser un langage respectueux envers les officiels, les marqueurs et les joueurs.

Éligibilité

Pour avoir le droit de jouer dans l'AVBSI, un joueur doit être fédéré * auprès de Volleyball Québec (www.volleyball.qc.ca – Inscription en ligne).

Un joueur ne peut être inscrit dans plus d'une équipe du même sexe.

* Une liste sera affichée sur le babillard des locaux de l'AVBSI.

Présentation d'un protêt

Durant les séries de fin de saison, il est possible qu'un joueur ne soit pas éligible à jouer. S'il le désire, le capitaine de l'équipe adverse peut déposer un protêt, mais uniquement avant le début de la partie. Il en coûte 50\$ par protêt.

L'arbitre soumet alors le protêt au responsable de catégorie pour analyse. Si le protêt est accepté, le joueur non éligible ne peut jouer si la décision est rendue avant la partie, si après, l'équipe fautive perd par défaut, et l'équipe ayant gain de cause se voit remettre son montant. Si le protêt est refusé avant la partie, le joueur peut jouer et l'équipe ayant déposé le protêt perd son 50\$. Si le protêt est refusé après la partie, le résultat de la rencontre demeure le même et l'équipe ayant déposé le protêt perd son 50\$.

Bonne saison 2011-2012 à tous!